

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES **ANNEE 2020**

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget. Exceptionnellement en 2020, pour cause de crise sanitaire, l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 autorise la présentation du DOB lors de la même séance que le vote du budget primitif.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune* ».

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2020

En 2020, la loi de finances s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle porte principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Les dotations de l'Etat :

L'Etat prévoit une quasi-stabilité des concours financiers aux collectivités (49,1 Mds €).

L'enveloppe DGF est stable en 2020 : 26,85 Mds €.

Le soutien à l'investissement :

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues au niveau de 2019. L'enveloppe 2020 de la DETR s'élève à 1,046 milliard et reste inchangée par rapport à 2019. Il en est de même pour l'enveloppe de soutien à l'investissement local (FSIL) : 570 millions d'euros comme en 2019.

La péréquation verticale : la dotation de solidarité rurale (DSR)

L'enveloppe de la DSR est en progression de 90 millions d'euros et est portée à 1,692 Md€.

La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles communaux et intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC en 2020 restera plafonné à 1 Md€, son niveau de 2019. Notre commune devrait être contributeur à ce fonds.

La fiscalité :

✓ La taxe d'habitation :

La loi de finances précise les modalités de la suppression totale de la taxe d'habitation.

Dès 2020, les 80% des contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres ne paieront plus que 70% de leur TH en 2021 puis 35% en 2022 et 0% en 2023. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer.

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En 2020, les collectivités territoriales perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation. De plus, les éventuelles hausses de taux votées en 2018 et 2019 n'auront un impact que sur les recettes fiscales concernant les 20% des contribuables les plus aisés, pour les autres, les recettes de compensation versées aux collectivités seront calculées à partir des taux 2017 sur les bases 2020.

✓ Revalorisation des bases :

La revalorisation des bases locatives cadastrales 2020 est fixée à 0,9%.

Dispositions relatives au CNFPT et au Centre de Gestion du Cher :

- ✓ Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre national de la fonction publique territoriale est maintenu à 0,9 %.
- ✓ Le centre de gestion du Cher a voté fin 2018 une revalorisation du taux de cotisation au 1^{er} janvier 2020. Ce taux qui était de 1,30 % (*part obligatoire et part additionnelle*) en 2019 est porté à 1,40% au 1^{er} janvier 2020.

FCTVA :

Comme en 2019, le FCTVA 2020 sera perçu pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie.

Le taux du FCTVA est de 16,404%.

II – LE CONTEXTE LOCAL

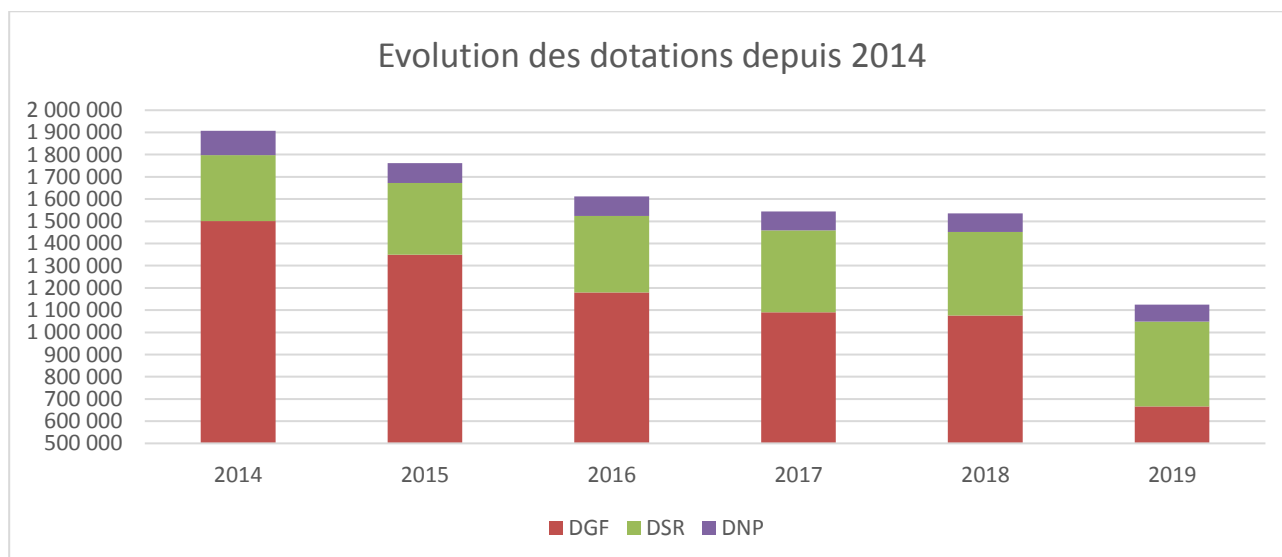
SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Historique des dotations de l'Etat depuis 2014

Compte	Libellé	Titré 2014	Titré 2015	Titré 2016	Titré 2017	Titré 2018	Titré 2019
7411	DGF dotation forfaitaire	1 500 389,00	1 349 648,00	1 179 743,00	1 090 609,00	1 075 331,00	666 658,00 (*)
74121	Dotation Solidarité Rurale	296 755,00	322 502,00	344 151,00	369 061,00	376 730,00	381 700,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	109 963,00	89 127,00	87 412,00	83 855,00	83 180,00	76 124,00
	Total	1 907 107,00	1 761 277,00	1 611 306,00	1 543 525,00	1 535 241,00	1 124 482,00
	<i>Variation / année précédente</i>		-7,65%	-8,51%	-4,21%	-0,54%	-26,76% (*)
	<i>Variation depuis 2014</i>		-7,65%	-15,52%	-19,07%	-19,50%	-41,04% (*)

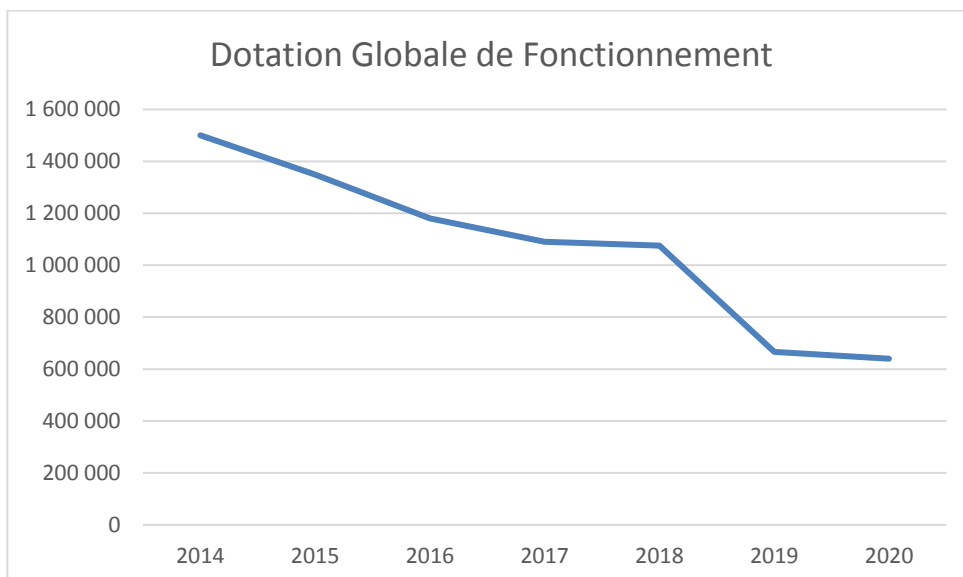
En 2019, la baisse de la DGF (*) s'explique :

- par la baisse de la population : 6 830 habitants en 2019, 6 896 habitants en 2018.
- par l'entrée de la commune dans la communauté d'agglomération Bourges Pus : la compensation part salaires lui ayant été transférée pour sa valeur 2019 soit un montant de 391 045 € pris en compte dans le calcul de la dotation de compensation revenant à la commune.



Historique Dotation Globale de Fonctionnement (part forfaitaire) depuis 2014

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En €	1 500 389	1 349 648	1 179 743	1 090 609	1 075 331	666 658	657 782
Variation / année précédente		-10,05%	-12,59%	-7,55%	-0,97%	-38,01%	-1,33%



Pour 2020, la loi de finances prévoit une stabilité de la DGF. Toutefois, la répartition de cette dotation prenant en compte le critère population, le montant de la part forfaitaire est donc inférieur à celui de 2019.

Au 1^{er} janvier 2019 :

- Population INSEE 6 711 habitants (*notification du 17/12/2018*)
- Population DGF 6 711 + 77 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 21 x 2 = 42 donc 6 830 habitants.

Au 1^{er} janvier 2020 :

- Population INSEE 6 687 habitants (*notification du 30/12/2019*)
- Population DGF 6 687 + 77 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 21 x 2 = 42 donc 6 806 habitants (*estimation*)

Historique des compensations de l'Etat depuis 2014

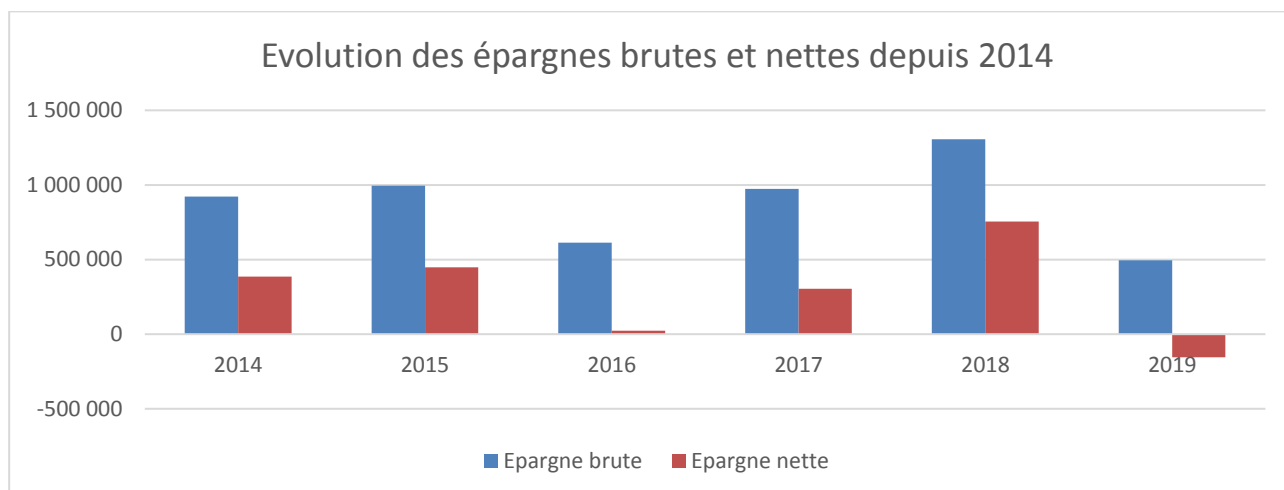
Compte	Libellé	Titre 2014	Titre 2015	Titre 2016	Titre 2017	Titre 2018	Titre 2019
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation	50,00	198,00	100,00	223,00	594,00	346,00
748313	Dotation compensation Réforme TP	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00	177 509,00
74834	Compensation fiscale TFB et TFNB	21 240,00	16 002,00	13 005,00	7 548,00	6 963,00	7 179,00
74835	Compensation fiscale TH	128 814,00	144 547,00	106 262,00	165 082,00	176 174,00	130 545,00
	Total	332 191,00	342 834,00	301 454,00	354 940,00	365 818,00	315 579,00
	Variation / année précédente		3,20%	-12,07%	17,74%	3,06%	-13,74%
	Variation depuis 2014		3,20%	-9,26%	6,84%	10,12%	-5,01%

Résultats 2019 : Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Résultats - Section de fonctionnement sur la période 2014 – 2019

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	7 529 404	7 948 950	7 841 844	7 968 128	8 338 895	7 507 880
Dépenses	6 348 950	7 179 932	7 441 125	7 201 371	7 272 811	7 271 703
Résultat de fonctionnement	681 053	769 018	407 719	766 757	1 066 084	236 177
Epargne brute	922 451	995 870	605 702	973 996	1 302 128	526 073
Variation N-N-1	434 409	73 419	--390 168	368 294	328 132	-776 055
Epargne nette	384 810	448 208	16 345	305 294	749 177	-124 132



L'excédent de fonctionnement de l'exercice sera de 236 177 € et ne peut être comparé à celui de 2018 car ce dernier (1 066 084 €) incluait le remboursement de l'assurance de 520 000 € lié au sinistre du centre technique municipal.

Le résultat cumulé (résultat 2019 + excédent antérieur 2018) s'élève à 1 310 200 €.

Comparatif 2018/2019 par poste de dépenses en section de fonctionnement :

Dépenses :

Recettes :

Catégories de dépenses	Réalisé 2018	Réalisé prévisionnel 2019	Tendance	Catégories de recettes	Réalisé 2018	Réalisé prévisionnel 2019	Tendance
Charges à caractère général	1 687 468	1 824 004	↗	DGF	1 075 331	666 658	↘
Charges de personnel	4 104 634	4 152 115	↗	Autres dotations Etat	895 719	842 705	↘
Indemnités des élus	129 528	130 325	=	Autres participations	123 982	145 314	↗
Subventions aux associations	102 436	98 654	↘	Fiscalité : TH TF TFNB,	3 619 710	2 449 862	↘
Autres subventions	26 067	17 595	↘	Attribution de compensation		1 784 103	
Contribution incendie	261 899	0	↘	Taxe sur les pylones et taxe de séjour	566 261 dont CVAE 272 630 € et FPIC 106 255 €	45 096	↘
Reversement de fiscalité (dont FPIC)	74 199 dont FPIC 17 971€	51 261 dont FPIC 36 992€	↘	Taxe électricité	117 863	116 326	=
Subvention au CCAS	220 000	230 000	↗	Droits de mutation	127 698	162 680	↗
Contributions aux organismes publics et CdC	98 146	104 314	↗	Droits de places	9 835	7 435	↘
Charges financières	167 088	177 067	↗	FNGIR	345 926	346 191	=
Charges exceptionnelles	10 942	19 911	↗	Produits exceptionnels	553 385	44 817	↘
Opérations de cessions	124 356	176 560	↗	Opérations de cessions	124 356	176 560	↗
Amortissements	236 044	259 896	↗	Produits de gestion courante	765 546	715 416	↘
Dotations pour risques	30 000	30 000	=	Production immobilisée	18 815	4 718	↘
				Produits financiers			
TOTAL	7 272 811	7 271 703	↗		8 344 427	7 507 880	↘
				EXCEDENT	1 071 616	236 177	↘

L'excédent 2019 de la section de fonctionnement s'élève à 236 177 € contre 1 071 616 € en 2018. Cette variation est expliquée par les différents éléments suivants :

✓ Remarques sur les variations de dépenses :

- Les charges à caractère général sont en hausse (+136 558 € ; +8,09%) malgré les économies réalisées pour le fonctionnement des services ;
- Les charges de personnel sont en hausse de 1,15% en raison de la mise en place du RIFSEEP, des hausses de cotisation (CNRACL, accident du travail, Centre de gestion du Cher) et du Glissement vieillesse technicité, emplois saisonniers à la piscine, emplois transférés par Cœur de Berry ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 24 660 € et bénéficiaire pour 3 739 € soit une charge nette de 20 921 € ;
- La subvention versée au CCAS est en hausse (230 000 € en 2019 / 220 000 € en 2018) et correspond au besoin d'équilibre du CCAS ;
- Les charges financières sont en hausse (+18 417€) en raison de nouveaux emprunts pour financer les travaux de revitalisation du centre-ville ;
- Les charges exceptionnelles ont augmenté en raison d'un trop-perçu du FPIC en 2018 à rembourser en 2019 ;

✓ Remarques sur les variations de recettes :

- La DGF est en baisse en raison du transfert de la part sur les salaires ;
- Les recettes de la fiscalité sont en baisse en raison du transfert d'une part de la taxe d'habitation à Bourges Plus ;
- Les droits de mutation augmentent de 34 982 € ce qui indique une forte dynamique des transactions immobilières sur la commune ;
- Les produits de gestion courante sont en baisse : diminution des remboursements d'assurance liées aux arrêts maladie et au non renouvellement des contrats aidés ;
- Les produits exceptionnels sont moins importants car en 2018 avait été perçue une indemnisation de 520 000 € suite à l'incendie des services techniques en août 2017 ;

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2019

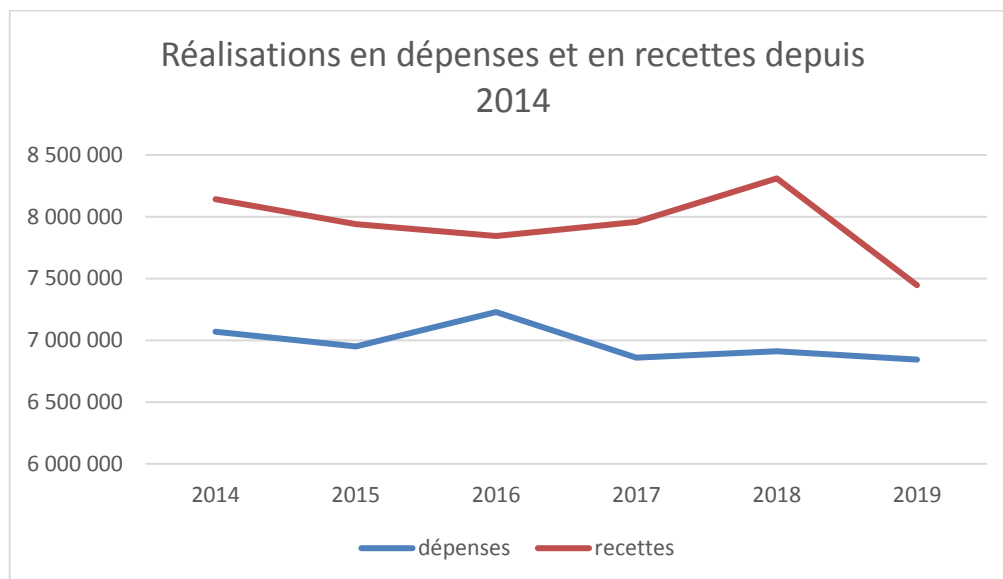
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 509 209	7 451 945	7 600 648	7 270 783	7 321 426	7 327 784
BP+DM+REPORTS	7 509 209	7 468 044	7 729 548	7 355 892	7 378 455	7 381 778
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP</i>	0,00%	0,00%	0,02%	0,01%	0,78%	0,74%
REALISATIONS	7 069 265	6 950 715	7 228 943	6 860 303	6 912 411	6 835 246
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	94,10%	93,3%	95,11%	94,35%	94,42%	93,28%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	94,10%	93,10%	93,52%	93,26%	93,69%	92,60%

Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2014-2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 668 532	7 507 216	7 545 901	7 528 650	8 104 076	7 105 323
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 668 532	7 523 315	7 624 801	7 744 759	8 151 654	7 268 755
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP</i>	0,00%	0,00%	1,05%	2,87%	0,59%	0,90%
REALISATIONS (émissions et charges rattachées)	8 142 650	7 939 451	7 845 340	7 958 157	8 310 705	7 437 859
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	106%	105,70%	103,96%	105,69%	102,55%	104,68%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	106,20%	105,60%	102,89%	102,75%	101,95%	102,33

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement sont satisfaisants :

- en dépenses de 92,60 %
- en recettes de 102,33 %.



➤ Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 4 463 284 € dont dépenses d'équipement : 3 743 057 €. Les recettes sont de 4 322 276 €.

Résultats 2019 :

Le déficit d'investissement de l'exercice est de 141 008 €. Après reprise des résultats 2018, le résultat cumulé affiche un déficit de 1 884 385 €. Avec les restes à réaliser, l'excédent de financement est de 1 124 686 €.

Cet excédent est dû à un report de deux contrats d'emprunt de 2 000 000 € au Crédit Agricole et de 100 000 € à la Caisse d'Épargne.

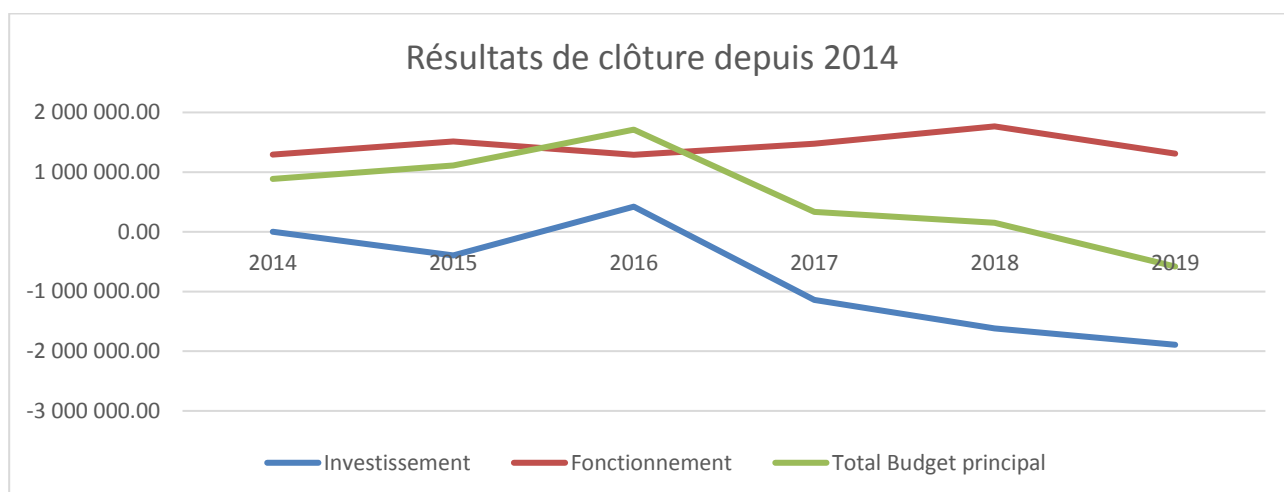
➤ Résultat de clôture

Ainsi, le résultat global de clôture 2019 est de -574 185 €, inférieur à celui de 2018 qui était de 144 957 € (*tableau ci-dessous*).

Le déficit d'investissement est de 1 884 385 €. Fin 2019, le niveau de trésorerie étant suffisant, tous les emprunts contractualisés n'ont pas été réalisés. Seuls 900 000 € sur 1 000 000 € de l'emprunt signé auprès de la Caisse d'épargne ont été perçus. De plus, un emprunt a été contracté avec le Crédit Agricole pour 2 000 000 € à un taux fixe de 0,62% mais il n'a pas non plus été nécessaire de le consolider.

Évolution des résultats de clôture du budget principal, de 2014 à 2019

Budget principal	Résultat à la clôture 2014	Résultat à la clôture 2015	Résultat à la clôture 2016	Résultat à la clôture 2017	Résultat à la clôture 2018	Résultat à la clôture 2019
Investissement	- 408 189	-396 005	421 603	-1 140 528	-1 616 433	-1 884 385
Fonctionnement	1 293 759	1 512 777	1 283 497	1 475 918	1 761 390	1 310 200
Total Budget principal	885 570	1 112 947	1 705 100	335 390	144 957	-574 185



Enfin, malgré une épargne nette négative relative à l'exécution budgétaire 2019 de la section de fonctionnement, les recettes propres de la section d'investissement sont suffisantes et participent au remboursement du capital des emprunts. Aussi, la règle de l'équilibre budgétaire est bien respectée dans l'exécution de l'année 2019 :

Dépenses à couvrir par des ressources propres :

Remboursement en capital	650 206.80
Restes à réaliser en dépenses	610 010.25
Solde d'exécution N-1 (001)	1 743 376.87
Total à couvrir	3 003 593.92

Ressources propres disponibles :

FCTVA	347 164.10
Taxe d'aménagement	33 977.73
Amortissements	259 896.80
Cessions	111 257.00
Restes à réaliser en recettes	3 619 082.33
Affectation	1 080 000.00
Total des ressources propres disponibles	5 451 377.96
SOLDE	2 447 784.04

Endettement prévisionnel au 1^{er} janvier 2020

Tableau d'extinction de la dette au 1er janvier 2020

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2020	873 591.60 €	193 926.75 €	676 464.85 €	9 642 286.93 €
2021	846 206.27 €	181 407.29 €	664 798.98 €	9 274 822.08 €
2022	834 756.72 €	169 672.58 €	665 084.14 €	8 622 023.10 €
2023	825 374.19 €	157 849.78 €	667 524.41 €	7 968 938.96 €
2024	803 530.70 €	146 713.91 €	656 816.79 €	7 313 414.55 €
2025	732 729.03 €	135 656.95 €	597 072.08 €	6 668 597.76 €
2026	727 696.36 €	124 572.57 €	603 123.79 €	6 083 525.68 €
2027	661 684.92 €	113 365.31 €	548 319.61 €	5 492 401.89 €
2028	597 442.46 €	103 821.04 €	493 621.42 €	4 956 082.28 €
2029	537 724.75 €	94 233.77 €	443 490.98 €	4 474 460.86 €
2030	510 858.73 €	84 838.83 €	426 019.90 €	4 042 969.88 €
2031	446 194.02 €	75 973.98 €	370 220.04 €	3 628 949.98 €
2032	443 557.26 €	67 803.58 €	375 753.68 €	3 270 729.94 €
2033	399 633.04 €	59 816.28 €	339 816.76 €	2 906 976.26 €
2034	384 561.20 €	53 428.37 €	331 132.83 €	2 579 159.50 €
2035	383 423.61 €	47 068.14 €	336 355.47 €	2 260 026.67 €
2036	365 389.61 €	40 702.10 €	324 687.51 €	1 935 671.20 €
2037	278 593.16 €	35 071.23 €	243 521.93 €	1 622 983.69 €
2038	277 924.03 €	30 283.30 €	247 640.73 €	1 391 461.76 €
2039	218 402.09 €	25 748.73 €	192 653.36 €	1 155 821.03 €
2040	217 742.01 €	21 715.68 €	196 026.33 €	975 167.67 €
2041	217 064.59 €	17 579.35 €	199 485.24 €	791 141.34 €
2042	216 395.78 €	13 363.51 €	203 032.27 €	603 656.10 €
2043	215 727.04 €	9 057.36 €	206 669.68 €	412 623.83 €
2044	215 059.67 €	4 659.80 €	210 399.87 €	217 954.15 €
2045	14 544.54 €	352.17 €	14 192.37 €	19 554.28 €
2046	8 535.04 €	173.13 €	8 361.91 €	8 361.91 €

Calcul de la capacité de désendetttement sur la période 2013 – 2019 (*Budget Principal*)

en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	488 042	922 451	992 046	611 266	973 996	1 302 127	526 074
C/16 - Annuité en capital de la dette	511 086	537 641	547 663	589 357	668 702	552 951	650 207
Epargne nette	-23 044	384 810	444 383	21 909	305 294	749 176	-124 133
Encours de dette au 31 décembre N	5 165 904	5 028 263	5 280 598	8 931 244	8 130 035	8 057 083	9 642 287
Capacité de désendetttement BP en années (<i>Encours de dette / Epargne brute du BP</i>)	10,6	5,5	5,3	14,61	8,35	6,19	18,32

La capacité de désendetttement qui était de 6,19 années au 31 décembre 2018 est passée à 18,32 années au 31 décembre 2019 ; l'épargne brute ayant diminuée en raison d'un résultat de fonctionnement insuffisant.

Deux emprunts d'équilibre ont été réalisés en 2019 pour un total de 3 000 000 €. Seuls 900 000 € ont été titrés sur l'exercice.

Le remboursement de deux emprunts en cours, l'un pour la gendarmerie, l'autre pour la Maison de santé pluridisciplinaire sont couverts par des loyers :

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la gendarmerie est de 146 032,55 € et le loyer perçu de l'Etat s'élève à 163 279,50 €. L'annuité est donc couverte entièrement par le loyer. Cet écart servira au paiement des taxes foncières à compter de cette année.
- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la Maison de santé pluridisciplinaire est de 59 286 € pour 2019 et le loyer perçu par la SCM des professionnels de santé s'élève à 41 520 € au 1^{er} janvier 2020. L'annuité étant dégressive (*remboursement à capital constant*), l'écart entre le loyer et le remboursement de l'annuité va se réduire d'années en années.

Sans ces deux emprunts, l'encours de la dette au 31 décembre 2019 serait de 6 459 727 € ramenant la capacité de désendettement à 12,27 années.

ORIENTATIONS 2020

Dans le contexte financier difficile, un effort de gestion est impératif visant à la diminution des dépenses de fonctionnement, à l'optimisation des recettes et à limiter le recours à l'emprunt.

La priorité en investissement sera donnée aux ACP et aux opérations bénéficiant d'une subvention.

CONTEXTE GENERAL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune adhère à la communauté d'agglomération Bourges Plus.

Les conditions de retrait de la communauté de communes Cœur de Berry ont été finalisées et la délibération du 6 février 2020 a approuvé les critères de la soulte et le montant revenant à la commune de Mehun-sur-Yèvre soit 95 000 €. Ce montant sera perçu en 2020 et figurera dans les prévisions budgétaires.

Le printemps 2020 est fortement marqué par la crise sanitaire dû au virus covid19. Cela a provoqué la fermeture des écoles, de l'école de musique et de dessin, de la piscine et du centre de loisirs. De plus, des manifestations prévues ne pourront pas avoir lieu comme la Rosière, le marché médiéval, les animations du 14 juillet ainsi que des concerts organisés par l'école de musique. En conséquence, ces annulations ont un impact financier important :

- en dépenses (fonctionnement du centre de loisirs et de la piscine, prestations de services, achat de repas à la cantine scolaire, achat matériels protection sanitaire)
- en recettes (entrées des musées, recettes écoles de musique et de dessin, centre de loisirs, piscine, prestations CAF, facturation repas cantine).

➤ **Recettes de fonctionnement**

Fiscalité :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales a été fixé à 1,009 pour 2020.

Historique des taux depuis 2014 et moyenne de la strate au 31/12/2018

Type de Taux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux moyens de la strate
TH	21,96	21,96	21,96	21,08	21,08	12,38	Donnée non disponible
TFB	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	16,80
TFNB	40,23	40,23	40,23	38,62	38,62	38,62	51,09

Au 31/12/2018, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

	Mehun sur Yèvre (en milliers d'€)	En € par habitant	Moyenne de la strate (en € par habitant)
Taxe Habitation	1 459	215	284
Foncier bâti	1 462	216	242
Foncier non bâti	35	5	7

Si les taux communaux sont supérieurs à ceux de la strate, les bases sont quant à elles beaucoup plus faibles.

L'application des taux à des bases inférieures génèrent une recette par habitant inférieure à celle de la moyenne de la strate.

La simulation ci-dessous des bases communales prévisionnelles 2020 à partir de celles de 2019 prend en compte le coefficient de revalorisation de 1,009 mais pas les variations physiques des bases non connues à ce jour.

Taxes	Bases 2019	Taux 2019	Bases 2020 prévisionnelles	Taux 2020	Recettes sans augmentation des taux communaux
TH + THLV	6 878 286	12,38	6 980 000	12,38	864 124
TF	7 001 021	21,50	7 123 000	21,50	1 531 445
TFNB	91 963	38,62	93 700	38,62	36 187
TOTAL					2 431 756

Au regard de la loi de finances, le taux TH restera figé en 2020 et s'appliquera sur les bases 2020 (bases définitives 2019 revalorisées de 0,9%).

En ce qui concerne les taxes foncières, il est envisagé de porter le taux de TF à 27% et de TFNB à 46%.

Taxes	Bases 2019	Taux 2019	Bases 2020 prévisionnelles	Taux 2020	Recettes avec augmentation des taux communaux TF et TFNB
TH + THLV	6 878 286	12,38	6 980 000	12,38	864 124
TF	7 001 021	21,50	7 123 000	27,00	1 923 210
TFNB	91 963	38,62	93 700	46,00	43 102
TOTAL					2 830 436

Autres recettes de fonctionnement :

- ✓ Depuis le 1^{er} janvier 2019 est perçue mensuellement l'attribution de compensation. Le montant total reçu en 2019 s'élève à 1 784 103 €. En 2020, le montant prévisionnel est de 1 772 853 €.
- ✓ En 2020 seront perçus 95 000 € de la communauté de communes Cœur de Berry.

Recettes d'investissement :

- ✓ Dispositif de solidarité : un fonds de concours de solidarité communautaire a été voté en conseil communautaire le 30 septembre 2019 et attribue un montant de 96 603 € par an à notre commune pour les années 2019 et 2020.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Péréquation horizontale :

En 2020, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC pour un montant estimé de 40 000 €.

Charges de personnel :

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte de la hausse des cotisations retraite CNRACL et Accident de Travail, du Glissement Vieillesse Technicité, du CIA (*part variable du RIFSEEP*), du Versement Transport, du centre de gestion et du remplacement des postes vacants. Il n'y aura pas de créations d'emploi en 2020, les remplacements seront appréciés au cas par cas.

Pour mémoire, évolution de la masse salariale depuis 2014 (*chapitre 012*) :

2014 : 3 976 120,08 €

2015 : 3 997 488,86 € (+0,54%)

2016 : 3 999 193,71 € (+0,04%)

2017 : 4 147 165,47 € (+3,70%)

2018 : 4 104 380,00 € (-1,03%)

2019 : 4 152 115,51 € (+1,16%)

2020 : 4 300 000,00 € (*prévision budgétaire inscrite au BP*)

Dépenses nouvelles et variations à la hausse les plus significatives :

- Un montant de 20 000 € sera inscrit pour l'entretien de la piste cyclable au bord du canal de Berry ;
- Convention crèche et RAM avec la Communauté de communes Terres du Haut Berry : un crédit de 140 000 € sera inscrit pour régler la participation de la commune ;
- A partir de 2020, après une période d'exonération, la taxe foncière pour les locaux de la gendarmerie sera payée pour un montant estimé à 15 600 €.

Autres dépenses :

L'enveloppe des subventions accordées aux associations y compris la subvention à l'Ad2T pour les prestations fournies, sera fixée à 100 000 €.

Projection 2020 :

L'exécution 2020 devra être encore plus rigoureuse pour améliorer les épargnes brutes et nettes.

Epargnes brute et nette prévisionnelles 2020 :

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
Epargne Brute	700 000
Epargne nette	10 000

➤ Dépenses d'Investissement

Suivi des opérations gérées en Autorisation de Programmes – Crédits de paiement (APCP) :

- ✓ Revitalisation du Centre-ville :
Autorisation de programme créée en 2016 et réactualisée à 7 903 000 € TTC
Dépenses réalisées de 2016 à 2019 : 4 989 902,90 €
Crédit de paiement 2020 : 1 800 000 €
Durée de l'opération prévue sur 6 ans jusqu'en 2021.
- ✓ Gendarmerie :
Autorisation de programme créée en 2012
Montant de l'opération : 3 943 182,65 € HT
Dépenses réalisées de 2012 à 2019 : 3 918 963,38 € HT
Crédit de paiement 2020 : 24 219,27 € HT
Fin de l'opération en 2020.
- ✓ Agenda d'accessibilité programmé :
Autorisation de programme créée en 2016 et réactualisée à 717 533,24 € TTC
Dépenses réalisées de 2016 à 2019 : 385 466,82 €
Crédit de paiement 2020 : 232 066,42 €
Durée de l'opération programmée sur 6 années jusqu'en 2022.
- ✓ Réfection du Café de l'Horloge :
Autorisation de programme créée en 2018 et réactualisée à 464 859,55 € HT
Dépenses réalisées de 2018 à 2019 : 36 859,55 €
Crédit de paiement 2020 : 428 000 € HT
- ✓ Réfection du bâtiment des services techniques :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 640 000 € TTC
Crédit de paiement 2020 : 40 000 €
- ✓ Agrandissement du cimetière et relèvements de tombes :
Autorisation de programme créée en 2019 et réactualisée à 242 500 €
Crédit de paiement 2020 : 76 000 €

➤ **Les projets 2020**

En 2020, les programmes d'investissement seront limités aux ACP, aux opérations déjà engagées et à celles subventionnées.

Les projets les plus importants hors ACP sont les suivants :

- ✓ Toiture terrasse d'une école : 110 000 €
- ✓ Sécurisation des écoles : 30 000 €
- ✓ Barrage Laiterie : 35 000 €
- ✓ Vidéo protection 65 000 €
- ✓ Réfection des vestiaires du stade des Acacias : 18 000 €
- ✓ Téléphonie : 110 000 €
- ✓ Maison éclésièrre au bord du canal : 50 000 €
- ✓ Réfection des rues Jules Verne, Victor Hugo, George Sand et Emile Buriau : 165 000 €

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

➤ **Plan pluriannuel d'investissement**

Pour les trois années qui viennent, le plan pluriannuel ci-dessous indique les prévisions de dépenses par opération et par poste de dépenses :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<u>Postes de dépenses</u>	2020	2021	2022
Opérations en ACP			
Gendarmerie	24 200		
Centre-ville	1 800 000	954 100	
AD'AP	232 100	50 000	50 000
Café de l'Horloge	428 000		
Réhabilitation Services Tech.	40 000	600 000	
Agrandissement et relèvements de tombes au cimetière	76 000	84 000	82 500
Autres Opérations			
Travaux écoles Ferry et Pagnol toitures terrasses	110 000	220 000	
Sécurisation écoles	30 000	15 000	15 000
Aménagement local Police Municipale		30 000	30 000
Vidéo-protection	65 000		
Panneaux électroniques	30 000		
Bassin Trécy le Haut	4 200		
Bassins d'infiltration	70 900		
Travaux sur barrage Laiterie	35 000		
Diagnostic amiante voirie	15 000		
Mobilier scolaire	5 000		
Destruction maison et parking rue Camille Mèrault	13 400	300 000	
Tour ouest du Château	35 000	100 000	100 000

Passerelle des huit pelles	36 000		
Maison éclusière	60 000		
Vestiaires stade des Acacias + filets pare-ballons + but	24 500		
Opérations par poste de dépense			
Voirie	258 000	185 000	200 000
Panneaux et mobilier de voirie	3 000	2 000	2 000
Eclairage public	31 200	20 000	20 000
Travaux de sécurité	48 000	60 000	60 000
Bâtiments	47 400	100 000	100 000
Sites sportifs	32 600	50 000	50 000
Matériel, outillage services techniques	94 900	80 000	50 000
Réfection d'une allée Cimetière	25 000		
Matériel et mobilier administratif	11 600	3 000	3 000
Matériel, équipement écoles	52 000	6 000	6 000
Matériel école de musique	7 800	7 800	7 800
Matériel autres services	8 100	20 000	20 000
Espaces verts	9 400	10 000	10 000
Informatique et télécommunication	245 800	4 000	4 000
Œuvres d'art et collections	5 800	6 000	6 000
Réserve foncière	20 000	10 000	10 000
Total	4 034 900	2 916 900	826 300

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2020 :**

Dépenses d'équipements :	4 034 900 €
Epargne nette :	- 10 000 €
Subventions attendues :	- 1 500 000 €
FCTVA :	- 500 000 €
Virement :	- 236 000 €
Cessions :	- 180 000 €
Taxe aménagement	- 30 000 €
Besoin de financement	<u>1 578 900 €</u>

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû devrait s'élever à 10 525 000 €.